



Le 15 avril 2011

Assemblée générale de l'association des Maires Ruraux de France

Lyon, dimanche 10 avril 2011, motion adoptée à l'unanimité

L'AMRF appelle les élus de terrain à prendre en main les contours de la coopération intercommunale dans le cadre des CDCI

Au moment de la mise en route des Commissions Départementales de Coopération Intercommunales, l'AMRF créée il y a quarante ans pour fédérer les élus attachés à l'échelon communal, rappelle la primauté de la commune dans l'organisation territoriale de la République.

Dès l'origine, elle s'est montrée favorable à l'Intercommunalité dans la mesure où celle-ci n'est pas considérée comme une strate destinée à terme à remplacer le niveau communal, mais plutôt comme une coopérative de moyens et un espace de coordination ou de réflexion stratégique pour l'avenir de nos territoires.

L'AMRF dénonce la marche forcée imposée par la feuille de route des CDCI et notamment les délais impartis particulièrement déraisonnables, d'autant qu'ils favoriseront les combinaisons plus ou moins louables de notabilités locales soucieuses de sauvegarder leur influence et leurs moyens.

L'achèvement comme le développement de l'intercommunalité doivent répondre à un impératif d'efficacité au service d'un projet de territoire et non au remplissage de cases colorées dans les salons dorés des Préfectures ou de la Place Beauvau !

Si la méthode faisait fi d'études sérieuses ou des plus élémentaires simulations sur les conséquences des nouveaux périmètres de communautés ou de réorganisation des syndicats intercommunaux, il est vraisemblable que les travaux des CDCI aboutissent inexorablement à un blocage ou un immobilisme dont personne n'a besoin.

Aussi, l'AMRF appelle l'ensemble des maires des communes rurales quelles que soient leur taille à relayer auprès des membres des CDCI leur demande express d'écoute et de dialogue afin d'aboutir à une carte de l'intercommunalité élaborées si possible dans le plus grand consensus, seule manière d'obtenir l'adhésion des élus et de garantir le bon fonctionnement de nos structures communales et intercommunales.

Contact :

Vanik BERBERIAN, Président de l'Association des Maires Ruraux de France, 04 72 61 77 20

Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

52 avenue Maréchal Foch - 69006 LYON

Tél : 04 72 61 77 20 fax : 04 72 61 79 97 - amrf@amrf.fr

http : www.amrf.fr